



AVIS D'ENQUETE **PUBLIQUE**

PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BELLERIVE-SUR-ALLIER

Par arrêté n°2020.78 en date du 3 décembre 2020, le Président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique **du 11 janvier 2021 à 9h au 12 février 2021 à 17h** sur le projet de modification N°1 du Plan Local d'urbanisme de Bellerive-sur-Allier.

A cet effet, **Monsieur Yves HARCILLON a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur** par M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Le dossier d'enquête est constitué du rapport de présentation du projet de modification et de son évaluation environnementale, des avis des personnes publiques associées, d'une note de présentation de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable, en version papier et accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur à **l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté**, siège de l'enquête publique, situé 9, Place Charles De Gaulle 03209 Vichy et ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,

Le dossier d'enquête sera également consultable en version dématérialisée :

- Depuis un poste informatique mis à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté aux horaires mentionnés ci-dessus,
- Sur le site internet de Vichy Communauté à l'adresse suivante : www.vichy-communaute.fr - rubrique Urbanisme / PLU des communes / Bellerive-sur-Allier

Le commissaire-enquêteur sera présent à l'hôtel d'agglomération pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 11 janvier 2021 de 9h à 11h,**
- **Mercredi 27 janvier 2021 de 10h à 12h,**
- **Vendredi 12 février 2021 de 15h00 à 17h00,**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à l'Hôtel d'agglomération,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté – 9, place Charles De Gaulle CS 92956 – 03209 Vichy cedex**
- par courriel à l'adresse suivante : **contact.aménagement@vichy-communaute.fr**

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de **M. Frédéric AGUILERA, Président de Vichy Communauté et responsable du plan.**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à l'Hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, sur le site internet : www.vichy-communaute.fr et en préfecture de l'ALLIER pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bellerive-sur-Allier.